



ESAGOV

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ALGÉRIEN
À L'HEURE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE

Manuel de Base - Module 6

Pour en savoir plus :
www.esagovproject.eu



MODULE 6

**Classement des procédures et
identification du personnel pour les
processus d'accréditation et
d'évaluation**



Les questions du chapitre:

Comment schématiser les procédures de la gouvernance basée sur la qualité?

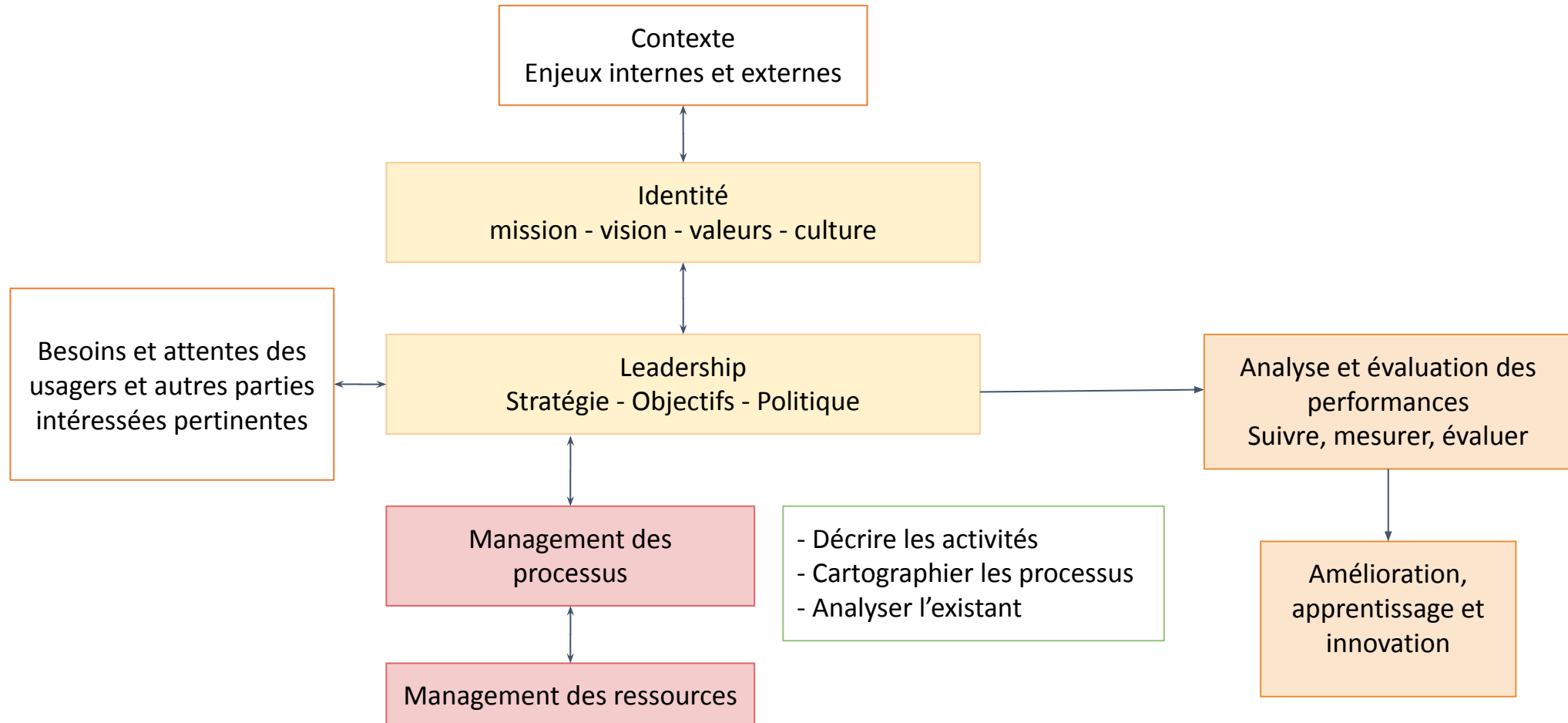
Comment établir des procédures et mécanismes théoriques formalisés?

Comment définir une cartographie des processus du système assurance qualité de l'enseignement supérieur?

Quelle est la responsabilité de chaque bureau/personne?



Schema des processus





Structure du système d'Assurance Qualité

A travers le **Système d'Assurance Qualité** les autorités centrales des universités soutiennent la mise en œuvre des procédures d'assurance qualité.

L'**Unité de la Qualité** universitaire est l'acteur qui contribue à la construction du système d'AQ, en supervisant le développement des processus d'AQ dans toute l'Université, sur la base des directives des autorités centrales. L'Université prévoit l'implication de tous les acteurs du système d'assurance qualité, chacun dans le cadre de ses propres activités. Cette implication favorise la cohésion et la participation de toutes les composantes de l'Université dans la construction du système d'assurance qualité.

Les Cours d'études contribuent avec les **groupes d'AQ** tandis que les Départements envisagent la présence d'un **Délégué d'AQ**.

Le but du contrôle périodique de la qualité est:

- **vérifier** au moins une fois par an la **qualité des services** fournis par l'Université avec une attention particulière à **l'enseignement**, à la **recherche** et à la **troisième mission**;
- définir et mettre en œuvre les **actions d'amélioration**;
- produire des **documents** permettant aux parties prenantes (en premier lieu les étudiants actuels et potentiels) d'évaluer la qualité des services fournis par l'Université dans la poursuite de sa mission.



Les processus et les procédures du suivi

Le système d'AQ définit et décrit les processus périodiques (annuels et cycliques) de suivi de la qualité à travers une schématisation de:

- **Documents** pour le suivi périodique de la qualité;
- **Acteurs** qui produisent les documents, avec l'indication de la périodicité;
- **Séquences d'actions** qui composent les processus.

Trois types d'actions existent dans le système:

- **ponctuelles:** actions qui interviennent lors de la planification, de la conception et de l'activation d'un nouveau processus universitaire ayant un impact significatif. Par exemple l'activation d'une offre de formation.
- **périodiques:**
 - actions annuelles (comme la révision annuelle des Cours d'Études et les activités de recherche des Départements);
 - actions cycliques (actions d'amélioration et de vérification des Cours d'Études, les actions en préparation ou suite aux visites de la Commission d'Évaluation).

Documentation pour le suivi de la qualité de l'enseignement

- exemple de l'Université Ca' Foscari de Venise

| Nom du document | Description | Fréquence | Structure en charge | Destinataires |
|---|---|---|---------------------|--|
| Projet d'Établissement de l'Université | Document de programmation générale qui définit la mission, les orientations stratégiques et les objectifs de l'Université. | Chaque 5 années | Autorités centrales | Parties prenantes |
| Plan intégré | Le document dédié au cycle de performance décrit la gestion et l'évaluation des activités administratives. | Triennale avec éventuelles mises à jour annuelles | Autorités centrales | Parties prenantes |
| Questionnaire d'enquête d'opinion des étudiants | Questionnaires concernant l'opinion des étudiants sur l'enseignement, la satisfaction de l'organisation pédagogique, les installations et les services fournis. | Annuel | Etudiants | Commission paritaire professeurs-étudiants, Unité de la Qualité, ANVUR |
| Rapport d'examen cyclique | Rapport rédigé selon le modèle proposé de l'ANVUR contenant l'auto-évaluation de l'avancement du CdS, sur la base des exigences d'AQ, avec l'indication précise des problèmes et des solutions proposées à mettre en œuvre. | Au moins tous les 5 ans | CdS (Cours d'étude) | Commission d'évaluateurs, CdS, Unité de l'évaluation |
| Rapport annuel de l'Unité de la Qualité | Rapport contenant les résultats des activités d'AQ | Annuel | Unité de la Qualité | Unité de l'évaluation |
| Fiche de suivi annuel des Cours d'études | Commentaire sur les indicateurs de parcours étudiant et sur d'autres indicateurs de suivi que les CdS doivent élaborer selon un modèle proposé par l'ANVUR. | Annuel | CdS (Cours d'étude) | CdS, étudiants |

Séquence d'actions et acteurs - exemple de l'Université Ca' Foscari de Venise

Exemple de différentes actions concernant l'enseignement:

| Activité | Semestre | Structure en charge | Destinataires |
|--|---|--|--|
| Consultation du Comité de pilotage / des parties sociales et les parties prenantes | deuxième semestre | Département | Département, commissions paritaires enseignants étudiants |
| Rédaction de la Fiche de Suivi Annuel / Rapport de Revue Cyclique pour l'A.A. n-1 | deuxième semestre | Groupe d'AQ | Département, CdS, commissions paritaires enseignants étudiants, Unité de la Qualité |
| Révision cyclique, consultation du Comité de pilotage / des parties sociales et des commissions paritaires | deuxième semestre | CdS | Département, commissions paritaires enseignants étudiants, Unité de la Qualité, Bureau des Offres de Formation |
| Enquête des opinions des étudiants sur les activités pédagogiques de la première période de l'A.A. | premier semestre | APPS | Unité de la Qualité, commissions paritaires enseignants étudiants |
| Rédaction du rapport annuel sur les résultats des questionnaires étudiants de l'A.A. | deuxième semestre n-1 et premier semestre n | Commissions paritaires enseignants étudiants | CdS, Unité de la Qualité |
| Audits des Cours d'Étude sélectionnés | toute l'année | Unité de la Qualité | Toutes autorités |



Procédures d'accréditation dans le système d'AQ italien

L'**accréditation initiale** est l'autorisation du Ministère accordée l'Université pour l'activation des sièges universitaires et des Cours d'Étude. L'accréditation initiale consiste à vérifier la conformité des sièges universitaires et des filières d'études avec les indicateurs définis par l'ANVUR, visant à mesurer et à vérifier les prérequis au niveau pédagogique, structurel, organisationnel, de qualification des enseignants et de qualification de recherche, aptes à garantir la qualité, l'efficience et l'efficacité. Dans le processus d'accréditation la durabilité économique et financière des activités est également vérifiée.

L'**accréditation périodique** des sièges universitaires et des Cours d'Étude est la vérification des exigences de qualité, d'efficience et d'efficacité des activités. L'accréditation périodique a lieu chaque cinq ans pour les sièges universitaires et au moins chaque trois ans pour les Cours d'Étude. Elle vise à la vérification de la persistance des exigences, en fonction des indicateurs définis par l'ANVUR.

Les contrôles relatifs à l'accréditation périodique des sièges universitaires sont effectués à travers des visites sur place effectuées par la Commission d'experts pour l'évaluation (CEV).



Procédures d'accréditation des Cours d'Études dans le système d'AQ italien

Cours d'Étude (*Corso di Studio, CdS*): cycle d'études à l'issue duquel l'étudiant obtient un diplôme de premier, deuxième ou troisième cycle. Les actions du CdS pour l'accréditation:

Actions ponctuelles: conception initiale du CdS et première ébauche de la Fiche Unique Annuel des Cours d'Étude (SUA-CdS).

Actions annuelles:

- Rédaction de la SUA-CdS;
- Rédaction et approbation de la Fiche de Suivi annuel;
- Acquisition du Rapport de la commissions paritaires enseignants étudiants;
- Acquisition des questionnaires sur les opinions des étudiants.

Actions cycliques:

Rédaction du Rapport de révision cyclique, à compléter au moins une fois tous les 5 ans et en tous les cas dans l'un des cas suivants:

- en correspondance avec la visite du CEV;
- à la demande du bureau de l'Évaluation;
- en présence de fortes criticité;
- en présence de modifications substantielles du système juridique des offres de formations.



Personnel responsable des visites d'accréditation

Commission d'experts pour l'évaluation (CEV): c'est une commission désignée par l'ANVUR pour effectuer la visite périodique d'accréditation. Chaque CEV comprend des Experts du Système, des Experts Disciplinaires, des Experts Étudiants et des Experts Télématicques (dans le cas des Universités Télématicques dispensant des cours à distance) sélectionnés par un Registre d'Experts pour l'évaluation de l'ANVUR.

La CEV est responsable de :

- l'**examen préliminaire** (à distance) de la **documentation** relative à l'Université, aux formations et aux Départements faisant l'objet de la visite;
- effectuer la **visite sur place**;
- rédiger et approuver conjointement un **rapport préliminaire** et un **rapport final**.

Selon le nombre de CdS à visiter, la CEV peut s'organiser en **sous-groupes** (appelés «sous-CEV»).



Experts Disciplinaires: experts évaluateurs qui participent aux activités d'évaluation de la CEV, chargés d'évaluer les aspects disciplinaires du Cours d'Étude et du Département attribué.

Experts du Système: experts évaluateurs chargés d'évaluer les aspects liés à la siège universitaire et de coordonner les travaux du sous-CEV.

Experts Étudiants: experts évaluateurs qui ont pour mission d'évaluer les aspects qui concernent directement les étudiants (au niveau de la siège universitaire, du Cours d'Étude et du Département) et, en particulier, les stratégies de communication du Cours d'Étude, notamment du point de vue de la clarté et de l'efficacité.

Experts Télématiques: experts évaluateurs qui ont pour mission d'évaluer les aspects concernant les caractéristiques particulières de l'enseignement à distance et les aspects techniques des plateformes technologiques utilisées (au niveau de la siège universitaire, du Cours d'Étude et du Département).



Le personnel responsable des processus d'AQ

Les compétences requises pour les responsables de la qualité:

- Connaissance des réglementations du système universitaire
- Connaissance des processus de l'Université
- Capacité d'analyse, également en référence aux processus de l'Université
- Connaissance des procédures et des techniques de contrôle
- Capacité à produire des documents complexes
- Compétences de gestion
- Capacité de communication et compétences interpersonnelles
- Flexibilité et capacité à travailler en équipe



Le personnel responsable des processus d'AQ

La formation du personnel des bureaux centraux à l'appui des processus d'AQ:

Si le personnel n'a pas d'expérience en matière d'assurance qualité, il est conseillé d'organiser une formation concrète répondant aux spécificités de l'Université.

En particulier, il est possible de prévoir la participation du personnel à:

- **des séminaires**, organisés par des experts, à propos de la réglementation en matière d'AQ et son application (en particulier quand il y a une révision de la réglementation).
- **des workshops thématiques** qui permettent d'approfondir des sujets spécifiques et d'acquérir des compétences en vue de leur application à des cas concrets.
- **des ateliers** sur les compétences transversales et leur application dans le travail au quotidien.



L'Enseignement Supérieur Algérien à l'heure de la Gouvernance Universitaire

www.esagovproject.eu

Coordinateurs du lot de travaux 3:



Università
Ca'Foscari
Venezia



Avec la contribution de:



Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



This work is licensed under the Creative Commons Attribution 4.0 International License. To view a copy of this license, visit <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/> or send a letter to Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.